



**PROBLÉMATIQUE DES PARENTS ÉTUDIANTS À L'UQAM, LES BESOINS ET LES
DEMANDES DU COMITÉ DE SOUTIEN AUX PARENTS ÉTUDIANTS-UQAM**

**Préparé par Lahssen Abbassi
Agent de projet**

Présenté à Madame Hélène Durand-Nadeau, directrice par intérim,
Services à la vie étudiante

Mai 2011

POPULATION CIBLE :

La population concernée par l'établissement d'une politique familiale est composée de parents étudiants poursuivant leurs études à l'Université du Québec à Montréal.

Quelques chiffres à titre indicatif sur **les parents étudiants à l'UQAM** : À l'automne 2008, l'UQAM accueillait 39 325 étudiants, dont 18% qui ont des enfants à charge, soit près de 7000 parents étudiants. Le nombre de ces derniers progresse chaque année. Nous y reviendrons.

Nombre de parents étudiants en 2008	Pourcentage 2008
- 39.325 étudiants + ou – 17% ont des enfants à charge soit près de 7000 parents étudiants.	- 68% de femmes, 32% d'hommes - 54% ont deux enfants ou plus - 80% ont plus de 30 ans - 73,9% au premier cycle - 41% études à temps partiel - 67.5% ont des enfants en bas de 11 ans - 33% reçoivent des prêts et bourses de l'Aide Financière aux Études - 75% doivent concilier famille, études et travail. (IREF, 2007)

Ces chiffres sont donc à titre indicatif puisqu'il n'existe pas de recensement de cette catégorie de population estudiantine par l'administration de l'UQAM. Nous y reviendrons dans le chapitre « problématique et besoins ».

Dans le cadre du présent projet, nous incluons dans le concept de « parents étudiants » les parents étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs, les parents étudiants immigrants ainsi que les aidantEs naturelLes étudiantEs ou proches aidantEs.

Dans un rapport sur « Les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études » et intitulé « Dis-moi ce que tu veux et je te dirai

jusqu'où tu iras », Danielle Pageau et Johanne Bujold constatent que l'étudiant type ou traditionnel des universités québécoises tend à occuper une place de plus en plus restreinte au sein de la population estudiantine universitaire. Il s'agit d'un jeune fraîchement sorti du Cégep; inscrit dans un programme de baccalauréat à plein temps et n'occupant pas un emploi rémunéré : « En effet, les étudiant-e-s qui possèdent les caractéristiques traditionnelles représentent 21 % de l'ensemble des étudiant-e-s inscrits dans un programme de baccalauréat..... ». (Danielle Pageau et Johanne Bujold, 2000, p.77)

Dans leur rapport « Choisir d'être parent étudiant », Delphine Larivière et Marianne Lepage, étudiantes au Département de sociologie de l'Université Laval, soulignent la croissance de la population estudiantine plus âgée. S'appuyant sur les données fournies par *Éducation et formation des adultes*, elles notent que presque 40% des inscrits dans les programmes de baccalauréat étaient âgés de plus de 24 ans et se trouvaient à temps partiel pour les trois quarts des inscriptions. Près de 47% des étudiantes et étudiants de deuxième cycle étaient âgés-es de plus de trente ans. Selon elles, la tendance est que « les projets d'études se conjuguent dans bien des cas et de plus en plus avec les responsabilités professionnelles et familiales ». (Larivière, Lepage, 2010, p. 16)

Dans son mémoire intitulé « *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion* », la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) souligne à la fois le caractère spécifique de cette population estudiantine représentée par les parents étudiants et son importance croissante : « L'étude de ces populations tente de mettre en relief leur importance croissante aux côtés des populations traditionnelles, dont les besoins sont par ailleurs tout aussi présents » (Mémoire CRÉPUQ, janv. 2010, p.9)

La stratégie qui consiste à accorder toute son importance à la présence des parents étudiants à l'université et à les inclure – à l'aide d'une politique familiale - est à la longue très productive : « Les universités québécoises comprennent l'importance de l'éducation pour l'inclusion des étudiants-parents, d'autant que stratégiquement, elles y gagneront à long terme » (Mémoire CRÉPUQ, p. 22)

Avant d'aborder la problématique et les besoins des parents étudiants, nous vous exposons les définitions pertinentes dans le cadre du présent projet.

DÉFINITIONS :

La famille :

Dans son cadre de politique familiale, la Ville de Montréal définit la famille de la manière suivante :

La famille, c'est d'abord quelques personnes vivant sous le même toit, dans une maison unifamiliale ou un logement. C'est, pourrait-on dire, la famille « résidente ». La définition que retient cette politique est ouverte à toutes les formes que prend aujourd'hui la famille résidente et n'exprime de préférence pour aucune de ces formes : familles composées de deux parents et d'un ou plusieurs enfants qui constituent encore la forme la plus répandue statistiquement (les deux-tiers); familles monoparentales dont une femme est généralement la responsable, qui sont fort nombreuses à Montréal (l'autre tiers). Toutes ces familles ont divers visages : les grandes familles de plusieurs communautés ethnoculturelles d'immigration récente, mais aussi les familles diversement recomposées, avec toutes les figures qu'elles prennent dans le temps, familles composées d'un adulte, qui est parfois un aîné, ayant charge d'enfant, ou même sans lien biologique, familles de conjoints de même sexe avec enfants. Réduite à sa plus simple expression, la famille à laquelle réfère notre politique est constituée d'un adulte et d'un enfant, sous la responsabilité de l'adulte. Cette famille inclut encore souvent un jeune adulte dans le début de la vingtaine. Elle se différencie donc des ménages au sens du recensement qui peuvent ne compter aucun enfant.

La famille montréalaise c'est aussi plus que cela : les oncles, les tantes, les grands-parents, les grands-frères ou grandes-sœurs ayant quitté le nid familial, mais qui tous demeurent des appuis et apportent une aide occasionnelle ou régulière aux parents de la famille « résidente » dans leur rôle de père et de mère. C'est le réseau familial mobilisé autour des besoins des enfants. Notre définition inclut donc la famille « réseau », dans le rôle qu'elle assume à l'égard de la famille résidente, en support à la croissance des enfants et des jeunes adultes. (Ville de Montréal, 2007, p.11)

Cette définition nous paraît intéressante puisque, à l'instar du gouvernement du Québec, elle s'appuie sur une conception ouverte et pluraliste de la famille. Cette définition tient compte de la diversité des formes que revêtent les familles à Montréal spécialement. Cependant, elle reste limitative puisqu'elle n'inclut pas les familles ayant un enfant (handicapé) âgé de 18 ans et plus. Un Avis proposé par le milieu associatif note que la définition choisie par la ville de Montréal qui limite la famille à celle qui a des enfants de moins de 18 ans est une vue de gestionnaire qui ne correspond pas à la vision que porte les familles sur elles-mêmes. Pour le milieu associatif, « la définition de la famille devrait mettre l'accent sur les notions de liens intergénérationnels de solidarité et de prise en charge des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie. Cela tient davantage compte de la diversité des réalités vécues par les familles et des transformations sociales, juridiques et démographiques auxquelles les familles doivent faire face aujourd'hui ». (Avis du milieu associatif montréalais des personnes handicapées,

Novembre 2007, p.7) Nous considérons que la famille est plus large que ce que prévoit la définition donnée par la Ville de Montréal. Possiblement, Il peut y avoir à l'UQAM des parents étudiants ayant sous leur responsabilité des enfants dont l'âge dépasse les 18 ans prévus par ladite définition et qui ont besoin de soin à cause de leur handicap chronique. Il s'agit donc de parents étudiants « proche aidants » qu'une politique familiale devrait tenir compte également.

Les droits et responsabilités des parents :

En raison des changements significatifs qu'a connus la structure de la famille traditionnelle, être parent aujourd'hui ne signifie pas seulement un lien biologique avec l'enfant. Dans un article intitulé « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », Hélène Belleau considère que la réalité de la parentalité s'était élargie pour englober de nouvelles réalités d'unités familiales comme les familles recomposées, homoparentales, issues des nouvelles technologies de reproduction. D'autres unités ont connu une transformation (adoption internationale, redéfinition des rôles entre la femme et l'homme). L'auteure fait une judicieuse distinction entre le parent en tant que tel et le couple : « En effet, être parent est désormais indépendant de la relation de couple. Le parent est un individu qui s'engage à long terme alors que le couple n'est plus nécessairement inscrit dans la durée ». (Belleau, revue *Enfances, Familles, Générations*, Numéro 1, automne 2004, p.10). Pour nous aussi la parentalité est une relation (biologique ou non) avec l'enfant qui s'inscrit dans la durabilité et la stabilité indépendamment du couple.

Aussi bien la Charte des droits et libertés que la loi sur la protection de la jeunesse fixent les droits ainsi que les obligations des parents. La Charte des droits et libertés de la personne prévoit dans son article 39 le droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou des personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner; et dans l'article 40, le droit à l'éducation.

La Loi sur la protection de la jeunesse prévoit, quant à elle, que la responsabilité d'assumer le soin, l'entretien et l'éducation d'un enfant et d'en assurer la protection physique et psychologique incombe en premier lieu à ses parents.

Le rôle parental n'est donc pas facultatif. Il est plutôt encadré par des dispositions législatives très contraignantes. L'autorité parentale s'exerce dès la naissance des enfants. En l'absence

d'une politique familiale, il va subsister le conflit entre les obligations parentales et celles liées aux études. C'est un conflit qui génère beaucoup de stress et d'énormes frustrations.

La politique familiale :

Nombreux ministères et institutions dont le ministère du revenu du Québec, s'inspirent de la définition donnée par l'OCDE et qui est la suivante :

Les politiques familiales sont celles qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en prévoyant les moyens nécessaires pour assurer aux familles des ressources suffisantes, favoriser le développement de l'enfant, faciliter le choix des parents entre travail et éducation, et promouvoir l'égalité des sexes sur le plan de l'emploi. Les politiques familiales visent à améliorer l'accès à des services de garde d'enfant abordables et de qualité, à apporter une aide financière aux enfants, et à permettre aux parents actifs de prendre un congé parental d'éducation, favorisent la flexibilité dans l'organisation du travail pour mieux concilier travail et éducation. Elles comprennent également des incitations financières à travailler pour les familles avec enfants ainsi que des mesures d'aide au retour à l'emploi pour les parents chômeurs. (Finances Québec, 2009, p.5)

Selon la vision, le milieu, le contexte et les ressources disponibles, chaque organisation publique, parapublique ou même privée décide du contenu de sa politique familiale. Autrement dit, il n'y a pas de politique familiale standard. À notre connaissance, les universités québécoises n'ont pas encore réagi à la nouvelle configuration qui atteste de l'importance grandissante des parents étudiants par l'instauration d'une politique familiale. Il y a par ci et là des mesures prises pour combler des lacunes, mais pas encore une politique familiale englobant tous les besoins.

L'UQAM est probablement la mieux placée parmi les universités québécoises pour prendre le leadership en matière de politique familiale : elle valorise au plus haut point l'accessibilité; elle dispose d'une vision sociale et c'est un acteur majeur en matière de formation au Québec. Dans le cadre d'un témoignage sur le vécu des parents étudiants à l'UQAM, Valérie Boivert, étudiante, écrit : « Avec la réalité d'aujourd'hui et les services offerts dans les autres Universités, je considère que l'UQAM aurait nettement avantage d'aller de l'avant en offrant ce type de services (de garde) à leurs étudiants. Les valeurs sociales que l'UQAM a l'habitude d'étaler dans son créneau sont toutes à son honneur! Et une politique famille s'insère vraiment bien à l'éventail des valeurs sociales! ». (Boivert, 2010, p.1). Une politique familiale à l'UQAM aura donc pour objectif de faciliter l'articulation famille-travail-étude.

L'articulation famille-travail-études :

Au Québec, il y a une préférence pour le concept et le modèle « conciliation » par rapport aux autres modèles tels que celui de l'alternance. Ce dernier suppose de faire un choix prioritaire entre les deux (famille-travail) ou les trois secteurs (famille-travail-études). Théoriquement, le modèle de la conciliation, quant à lui, permet d'exercer diverses fonctions (familiales et professionnelles dont la poursuite des études). Mais concilier quoi ? La famille, le travail et les études sont des univers collectifs différents avec leurs propres codes et exigences. Pour Germain Dulac, « le terme français conciliation présente un inconvénient : il sous-tend l'idée d'un équilibre parfait entre les différents intérêts en présence, il est en somme un processus dynamique dans lequel débats, négociations et conflits entre différents groupes d'intérêts interviennent. » (Dulac, 1998, p.46, in Tremblay et De Sève, Télé-Université, Université du Québec, 2002, p.10)

Concilier ces univers ne peut être du ressort d'un individu pris isolément. Dans ce sens la conciliation « paraît suggérer a priori la compatibilité de deux univers et mettre l'accent sur les pratiques et stratégies individuelles et ponctuelles développées afin de les harmoniser plutôt que sur les dimensions collectives du problème ou de la solution » (Francine Descarries et Christine Corbeil, 2002, in Corbeil, Descarries, Guernier et Gariépy, 2011, p.9). Avec ces auteures, nous préférons utiliser le concept d' « articulation ».

Le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille donne une définition plus large du concept de « la conciliation » en question en y incluant les étudiantes et les étudiants ayant une responsabilité parentale ainsi que les proches aidants dont des étudiantes et des étudiants :

La conciliation travail-famille est un concept ouvert, qui tend vers l'action et mobilise le plus grand nombre d'acteurs concernés par cette question : La conciliation du travail et de la famille est la facilité pour les travailleuses et les travailleurs, les étudiantes et les étudiants d'articuler leurs responsabilités et leurs activités familiales, professionnelles et sociales et de conserver la maîtrise de leur temps.

Les mesures de conciliation travail-famille ne visent pas seulement à soutenir les parents et les beaux-parents dans l'exercice des responsabilités et des activités à l'égard des enfants. Elles s'adressent aussi aux travailleuses et aux travailleurs qui assument des obligations à l'égard de leur conjointe ou de leur conjoint, d'un parent ou d'un proche malade ou ayant des incapacités temporaires ou permanentes.(Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille, 2004, p.6)

Dans leur rapport « Choisir d'être parent étudiant » déjà cité, Delphine Larivière et Marianne Lepage constatent que la fécondité québécoise, la prolongation de la formation scolaire et les

retours aux études font que l'articulation famille-étude est devenu un enjeu social majeur dans le monde de l'enseignement supérieur. (Larivière et Lepage, p.15). De son côté, Sandy Torres considère que l'articulation famille-travail-études comporte d'autres enjeux plus globaux : « La conciliation travail-famille-études se situe à la croisée d'enjeux démographiques (maintien de la fécondité), économiques (compétitivité des entreprises, employabilité des individus), sociaux (prise en charge des membres de la famille) et politiques (égalité des sexes, accès à l'éducation). (Torres, CRE de la Mauricie, 2009, p.19). Toutes les universités québécoises sont concernées par ces enjeux et plus particulièrement par celui de l'accès à l'éducation.

Les aidantEs naturelLEs :

Santé Canada définit l'aidantE naturelLE comme suit :

Un aidant naturel au Canada se définit comme une personne qui dispense des soins et/ou du soutien à un membre de la famille, à un ami ou à un voisin qui possède un handicap physique ou mental, qui est un malade chronique ou dont la santé est précaire. À la suite d'une tendance politique et sociale à sortir les soins de santé des établissements, plus de personnes sont soignées à domicile et dans les collectivités. Cela augmentera la demande d'aidants naturels. Étant plus de deux millions au Canada, les aidants naturels jouent un rôle essentiel dans la durabilité du secteur des soins à domicile et des soins communautaires.

Nous ne disposons pas de chiffres concernant les étudiantes et étudiants qui jouent le rôle d'aidantes et aidants naturels dans leurs milieux. Une politique familiale à l'UQAM devrait tenir compte du fait qu'il est possible de trouver parmi les étudiantes et les étudiants des personnes jouant le rôle d'aidante ou aidant naturelE. Ces personnes auront besoin de mesures spécifiques ciblées inscrites dans une politique familiale globale.

PROBLÉMATIQUE ET BESOINS :

Comme population en croissance au sein des universités québécoises, spécialement à l'UQAM, les parents étudiants vivent une série de problèmes qui secoue quotidiennement leur volonté de poursuivre et de réussir. Ces problèmes se posent avec plus d'acuité pour les parents étudiants vivant déjà une situation de vulnérabilité comme les mères monoparentales et les nouveaux arrivants.

L'Université du Québec à Montréal accorde à la question de l'**accessibilité** un intérêt tout particulier. Ainsi, dans son plan stratégique 2009-2014, on peut lire : « *Depuis ses origines, l'UQAM a valorisé et valorise toujours au plus haut point l'accessibilité et a voulu et veut toujours marquer ses activités du sceau de l'accessibilité* » (UQAM, 2009, p.19)

http://www.ugam.ca/planstrategique/Plan_09-14.pdf

Pour l'université, l'accessibilité se définit entre autres « *par un régime pédagogique, des bourses, des lieux, des horaires et des modalités d'enseignement permettant aussi bien le cheminement à temps complet ou à temps partiel et recherchant **la conciliation entre les études et d'autres engagements de vie*** » (idem. p.19)

Cependant et dans les faits, l'accessibilité connaît des barrières systémiques aux niveaux de l'entrée ou de l'accès, de la persévérance et de la diplomation. Voici une liste non exhaustive des barrières vécues ainsi que les besoins réels et exprimés des parents étudiants :

1. Accès à l'éducation et accès aux programmes et stages plein temps (régimes d'études)

La question d'une politique familiale – qui permet l'articulation famille-travail-études – touche nombreux enjeux dont ceux de l'égalité des sexes et de l'accès à l'éducation.

L'UQAM propose des programmes d'études et de stages dont un bon nombre doit être suivi à plein temps « obligatoirement ». Cela pose un problème d'accès à une catégorie de parents étudiants qui ne peut opter pour le plein temps en raison justement des obligations parentales. Elle se trouve donc exclue de facto de ces programmes et stages.

De son côté, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec accorde un sens plus large à la notion d'accessibilité : « la notion d'accessibilité aux études supérieures a été élargie : l'accessibilité ne désigne plus simplement la fréquentation d'un établissement d'enseignement, mais englobe désormais **la diplomation** ». (Mémoire CRÉPUQ, 2010, p.11). Concrètement, un parent étudiant qui choisit un programme à plein temps aura plus de difficultés à persévérer et à obtenir un diplôme qu'un étudiant-e sans enfant. Danielle Pageau et Johanne Bujold constatent qu' « on observe que le fait d'avoir des enfants pour les étudiant-e-s à plein temps peut leur rendre plus difficile la poursuite des études jusqu'au diplôme. » (Pageau, Bujold, 2000, p. 29).

Il faut rappeler que 41% des parents étudiants poursuivent leurs études à temps partiel contre 25% d'étudiants sans enfant (ICOPE, 2006)

Besoin : les parents étudiants ont besoin d'avoir la possibilité de choisir le programme d'études sans les restrictions liées aux régimes d'études. Cette liberté de choix a un impact sur la motivation qui constitue, selon Danielle Pageau et Johanne Bujold, un important critère de réussite scolaire.

2. Reconnaissance du statut de parent étudiant :

Il y a un intérêt grandissant de la part des milieux universitaires et de femmes pour les parents étudiants comme catégorie particulière et ayant des attentes et des besoins spécifiques. Nombreuses études existent sur le sujet. Cependant elles sont trop généralisantes ou parcellaires faute de données plus précises. Dans leur rapport, Delphine Larivière et Marianne Lepage notent que « la conjugaison des vies familiale et scolaire tend à devenir un objet d'intérêt, voire un enjeu social important dans le monde de l'enseignement » (Larivière, Lepage, 2010, p. 14) Elles soulignent que cet intérêt se manifeste par la volonté du ministère de l'éducation du loisir et du sport (MELS) d'assurer l'égalité des chances dans la réussite.

Même si des données précises n'existent pas, les statistiques fournies par l'Aide financière aux études (AFE) et utilisées par les deux auteures laissent supposer que le nombre des parents étudiants est en nette croissance depuis une dizaine d'années. L'analyse des statistiques montrent une évolution constante de la catégorie parents étudiants et ce depuis 2003-2004 à raison d'une hausse d'en moyenne 2000 étudiants et étudiants avec enfant(s) par an.

Les données fournies par le projet ICOPE (Indicateurs de Conditions de Poursuite des Études) relatives à l'année 2006 montrent qu'à l'Université du Québec 23% de nouveaux étudiants ont des responsabilités parentales. (Bonin, 2007, http://www.uquebec.ca/capres/fichiers/art_UQ-nov-07.shtml)

Pour Delphine Larivière et Marianne Lepage « La croissance simultanée de la scolarité des femmes et du nombre de naissances chez les plus jeunes dans un contexte où les études universitaires se prolongent souvent au-delà de la mi-vingtaine suggère que le nombre de parents étudiants augmente probablement. » (Larivière et Lepage, déjà cité, p. 15). Les raisons sont multiples : retour aux études interrompues, allongement des études, spécialisation, réorientation de carrière, maternité précoce, exigences plus élevées imposées par le marché du travail, valorisation des études aux cycles supérieurs. (Conseil du statut de la femme, 2004, p, 11)

Dans son mémoire adressée à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, l'Université du Québec « insiste donc sur la nécessité de bien connaître le profil des étudiantes et des étudiants avant d'agir en faveur de leur réussite. ». Or, pour « bien comprendre le profil des étudiantes et étudiants », il faut préalablement reconnaître les statuts qui caractérisent les différentes catégories de la population estudiantine dont spécifiquement les parents étudiants.

Malgré tout cet intérêt affiché par les autorités de l'enseignement (Ministère, collèges, universités) pour les parents étudiants en tant que population croissante, le statut de parent étudiant reste encore non reconnu.

Cela signifie que l'UQAM n'a pas l'obligation de procéder au recensement des parents étudiants (âge, sexe, discipline, nombres d'heures de cours, nombre d'heures de travail, nombre d'enfants, revenu annuel, etc.). Ces données sont donc inexistantes. Or, une accessibilité qui tient compte de « la conciliation entre les études et d'autres engagements de vie » tel que mentionné dans le plan stratégique de notre université nécessite **la reconnaissance de l'engagement parental** de 7000 étudiantes et étudiants. Cette reconnaissance pourrait se matérialiser entre autres par une opération de recensement.

Besoin : les parents étudiants ont besoin d'une reconnaissance officielle de l'administration de l'UQAM. Une reconnaissance qui se traduirait par un recensement afin de définir les besoins et

les services à mettre à la disposition des parents étudiants. Il serait donc opportun que le formulaire d'inscription prévoit un tel recensement.

3. Reconnaissance du statut d'étudiant à plein temps :

Les règlements de l'UQAM prévoient différents statuts d'étudiants dont ceux d'étudiants à temps complet et à temps partiel :

« Études à temps complet

Les étudiants à temps complet doivent s'inscrire à un minimum de 12 crédits par trimestre.

Les étudiants étrangers doivent poursuivre leurs études à temps complet. Ils doivent donc être inscrits et suivre un minimum de 12 crédits par trimestre.

Notez que pour terminer un programme de premier cycle dans les délais prévus, il faut compter l'équivalent de 15 crédits par trimestre.

Études à temps partiel

Inscription à 11 crédits ou moins par trimestre. » (Règlement no 5, article 4.7, p.14)

Dans sa loi sur l'aide financière aux études, à la section V, le gouvernement du Québec accorde le statut d'étudiant à plein temps aux parents étudiants dans certaines situations. On peut citer entre autres « l'étudiant est sans conjoint et lui et son enfant âgé de moins de 12 ans cohabitent; l'étudiante est enceinte d'au moins 20 semaines; à compter de la naissance de l'enfant et jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge à partir duquel il est assujéti à l'obligation de fréquentation scolaire, l'étudiant et son enfant cohabitent ». Or, l'administration de l'UQAM n'accorde pas la même reconnaissance de statut d'étudiants à plein temps aux parents étudiants et aux étudiantes enceintes. Cela pose un problème dans des cas tels que l'octroi de la presque totalité des bourses et l'entente de paiement. Voici le témoignage d'Audrey, étudiante à l'UQAM, qui préfère garder l'anonymat :

« je vous écris ce matin pour vous mettre au courant de ma situation problématique présente. Je suis actuellement en dette envers l'UQAM pour ma session passée et je ne peux vraiment pas payer ce montant maintenant. Je suis allée au bureau des comptes étudiants pour tenter de prendre une entente de paiements, j'ai été refusée sous prétexte que mes trois dernières sessions n'étaient pas à temps plein. Effectivement, j'étais réputée temps plein puisque je suis mère monoparentale. Le jeune homme à qui j'ai parlé aux comptes étudiants m'a dit qu'il ne pouvait rien faire pour moi. »

Besoin : Les parents étudiants ont besoin que l'administration de l'UQAM leur accorde le statut d'étudiant à plein temps à l'instar de la loi ci-haut mentionnée. Là aussi, il faut rappeler que 41% des parents étudiants suivent un régime d'études à temps partiel.

4. Arrangements :

Beaucoup de familles concernées par une future politique familiale sont monoparentales. En outre, la pauvreté est une problématique plus que répandue parmi les parents étudiants, puisque le programme de prêts et bourses tel qu'actuellement offert ne s'applique pas à tous, et que les revenus tels que les pensions alimentaires et les revenus d'emplois sont déduits des prêts et bourses versés. Effectivement, selon Geneviève Gariépy et Geneviève Guernier, le tiers des parents étudiants considèrent leur situation financière comme précaire ou très précaire, et les trois-quarts des étudiants avec enfants doivent, pour subvenir aux besoins de leur famille, occuper un emploi en plus de gérer leurs d'études et leurs obligations parentales. (Gariépy et Guernier, 2007, p.27)

	Avec enfants	Sans enfant
1^{er} cycle		
A un emploi rémunéré	72%	71%
Nb moyen d'heures/semaine	33h	22h
Travaille 20h ou plus/sem.	86%	51%
2^{em} cycle		
A un emploi rémunéré	81%	64%
Nb moyen d'heures/semaine	37h	27h
3^{em} cycle		
A un emploi rémunéré	78%	46%
Nb moyen d'heures/semaine	27h	14h

Source : résultats préliminaires de l'enquête ICOPE 2006, Université du Québec

Malgré cela, les politiques actuelles de l'UQAM ne prévoient pas encore d'établir des règles facilitant l'articulation études/famille (et travail, bien souvent), par exemple comment remettre au professeur le travail exigé à temps alors que son enfant est malade et ne peut accéder à la

garderie en étant malade. Actuellement, il est à la discrétion de chaque enseignant de décider s'il accepte ou non de prendre un arrangement avec l'étudiantE. Le service des comptes étudiants, quant à lui, ne prévoit pas de mesures spéciales d'arrangements de paiements pour les étudiants qui sont chefFES de famille et qui ne sont pas encore reconnue-es comme étudiants-tes à plein temps.

L'un des problèmes d'accessibilité soulevés régulièrement par les parents étudiants est celui du manque de règles formelles qui protègent les parents étudiants principalement des décisions arbitraires et inéquitables prises par des professeurs et des employés moins sensibles aux responsabilités parentales de leurs étudiants. Devant cette absence de règles, les parents étudiants sont vulnérables puisqu'ils n'ont aucun pouvoir de négociation avec les professeurs et les agents administratifs. Ces derniers, faute de politique claire, gèrent les demandes d'accommodement de façon informelle selon les cas. Cette situation très souvent stressante produit, avec d'autres facteurs, un sentiment de découragement et parfois l'abandon tout court. On observe cette absence de politique claire d'arrangement également dans le milieu des entreprises surtout privées. Dans son guide d'animation, Le « Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail » note la réticence des employeurs à accéder aux demandes d'accommodement de leurs employéEs de peur de créer des précédents. Par conséquent, ce manque de politique aboutit à l'arbitraire : « Le manque de politiques claires en matière de conciliation famille-emploi crée souvent des malaises chez celles et ceux qui doivent demander des accommodements; les pratiques informelles peuvent également amener des inégalités de traitement et des prises de décision arbitraires de la part de l'employeur. » (Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, p.20)

Le ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, quant à lui, souligne l'une des entraves à la réussite scolaire et même à la poursuite des études à savoir la non-flexibilité des horaires de cours ou d'examens : « Plusieurs obstacles peuvent entraver la réussite scolaire et la poursuite des études des parents étudiants : le nombre insuffisant de places dans les services de garde près des établissements scolaires et la rigidité de leurs horaires, le peu de mesures de soutien à la parentalité dans certains établissements, et la non-flexibilité des horaires de cours ou d'examens. » (dans « Choisir d'être parent étudiant », Larivière et Lepage, 2010, p. 32)

Besoin : Les parents étudiants ont besoin que l'UQAM prenne l'initiative d'instaurer des règles claires dans ce domaine en tenant compte des besoins des parents étudiants particulièrement des besoins des étudiantes mères et des étudiantes enceintes. Ces règles concernent par exemple : les absences des cours, le report des travaux et d'examens, le report de certains cours, la reprise d'examens, les situations familiales d'urgence, le congé parental, etc. Les parents étudiants ont, de part la loi, des devoirs parentaux. Les règles en question devraient tenir compte de ces devoirs que tout parent doit assumer.

5. Congés parentaux :

Pour aider à la « conciliation » travail-famille, la loi sur les normes du travail prévoit différentes situations pour lesquelles les travailleuses et les travailleurs ont droit à des congés, la durée de ces congés de même que les conditions à rencontrer pour en bénéficier. Elle prévoit des congés pour la mère, pour les pères, pour les parents, en cas de mariage ou d'union civile, en cas de décès ou funérailles et dans les cas des différentes obligations.

L'UQAM, dans son règlement R.8, article 4.7, accorde aux parents étudiants de cycles supérieurs « des congés parentaux » (congé de maternité, de paternité et d'adoption). Les congés couvrent une durée maximale de trois trimestres consécutifs. Durant cette période le parent étudiant concerné n'est pas obligé de s'inscrire et les trois trimestres ne sont pas comptabilisés au niveau de la durée des études exigées. Dans son règlement R.8, article 4.6, l'université accorde également aux étudiants de cycles supérieurs des « absences autorisées » d'une durée de trois trimestres, consécutifs ou non, quel que soit le régime d'études : « La période d'absence autorisée n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études ni dans celui des délais imposés par certaines conditions particulières. » L'étudiant-e doit en faire la demande appuyée par sa direction de recherche auprès du SCAE. » (<http://www.socio.uqam.ca/default.aspx?pld=462>)

Cependant ces mêmes droits ne sont pas accordés aux parents étudiants du premier cycle qui connaissent eux aussi les mêmes difficultés face à la persévérance et à la réussite. Citant une étude réalisée par le MEQ en 2003, G. Gariépy et G. Guernier notent que 10,2% des parents étudiants bénéficiaires de l'aide financière ont déjà interrompu leurs études. Les auteurs concluent donc à l'importance de « développer des mesures cibles pour soutenir ces mères et

pères étudiant-e-s et instaurer des congés de maternité pour les étudiantes enceintes dans le but de favoriser la poursuite de leurs études. » (Gariépy et Guernier, 2007, p.22)

Conciliation Travail-Famille Normes du travail	Conciliation Études-Famille Cycles supérieurs	Conciliation Études-Famille 1^{ER} cyle
Congés pour la mère (3 à 18 semaines) Congés pour le père (5 semaines) Congés pour les parents (52 semaines) Congés pour mariage et union civile (1 journée) Congés pour obligations (10 jours/an) Congés décès et funérailles (5 journée) Congés en raison de l'état de santé (aidants naturels , 12 semaines/12 mois)	Congé de maternité (3 trimestres) Congé de paternité (3 trimestres) Congé d'adoption (3 trimestres) Absences autorisées (3 trimstres)	Pas de congés Pas d'absences autorisées

L'Université de Sherbrooke a innové en démocratisant le congé parental. En effet, l'article 3.7.3 du règlement des études dans cette université prévoit que « toute personne peut obtenir un congé parental d'une durée de 24 mois en avisant la Faculté par écrit et en présentant un certificat médical ou une preuve pertinente » et que cette « période d'interruption n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études ». (Gariépy et Guernier, 2007, p.42)

Besoin : Accorder aux parents étudiants du premier cycle les congés octroyés à ceux des cycles supérieurs ainsi que le droit aux absences autorisées. Ces droits pourraient être accordés sur demande.

6. Services de garde :

Un point positif pour les femmes à souligner ici. Dans une étude effectuée en 2002 sur les mères étudiantes et les étudiantes enceintes, Le Ministère de l'Éducation est arrivé à la conclusion que les CPE en milieu scolaire favorisaient grandement le retour aux études de ces femmes. (L'ASSÉ, 2007). Cependant la garderie continue toujours à être un grand sujet

d'inquiétude et de stress pour les parents aux études. Il s'agit d'un service essentiel mais inadapté à leurs besoins. C'est le cas des trois Centres de la petite enfance situés sur le campus de l'UQAM. Cette inadaptation s'exprime par le nombre de places disponibles très limité et par des listes d'attente couvrant plusieurs années; par un horaire non flexible; par la non acceptation des poupons. Il y a parfois des situations cauchemardesques que vivent les parents étudiants qui ont un enfant dans un CPE et un poupon dans une garderie privée et qu'il faut se déplacer pour aller les chercher la même journée. Ajouter à cela l'assistance aux cours, les travaux à remettre, les courses, etc. Ici, l'exploit revient la plupart du temps aux mères étudiantes. D'ailleurs le gouvernement québécois reconnaît les problèmes liés à la garde des enfants et leur impact négatif sur la « conciliation » maternité-études.

Une récente étude de l'IREF montre que 7,3% des parents-étudiants utilisent le service d'un CPE sur le campus. Cependant 36,4 % n'avaient pas réussi à y inscrire leurs enfants. (Corbeil, Descarries, Guernier et Guariépy, 2011, p.30)

Le tableau suivant montre l'inadéquation entre l'horaire des garderies et l'horaire des cours à l'UQAM

	Horaire garderie	Horaire des cours à l'UQAM
AM	7h à 17h30	9h30 à 12h
PM	7h à 17h30 Problème : horaire trop juste, frais de retard de 1\$/min. possible	14h à 17h
Soir	Aucune garderie: - Problème ! - Aucune communication PE / enfant	18h à 21h

Source : Ginette Labonté

Les parents étudiants de l'UQAM manifestent une grande insatisfaction par rapport aux horaires imposés par les services de garde dans le campus. Voici le témoignage de Catherine Martel, étudiante à l'UQAM depuis l'automne 2009 et mère de deux enfants d'âge préscolaire :

« Lors de ma première année à l'université, j'ai dû payer une garderie temps plein à 30 \$ par jour pour mon fils le plus jeune, et ce même si je ne l'envoyais que quelques demi-journées par semaine. Effectivement, comme il n'avait pas encore un an, je le trouvais trop jeune pour aller à la garderie à temps plein, mais je n'avais pas d'autres alternatives que de payer pour des semaines complètes. Je rêvais alors d'une halte-garderie à l'UQAM, comme il en existe une à l'Université de Montréal, où je pourrais déposer mon fils pour la durée de mes cours seulement. J'ai même pensé à changer d'université afin d'avoir accès à ce service! » (Martel, 2010, p.1)

Des actions en faveur de l'articulation famille-travail-études peuvent être prises par les services de garde au sein du campus. En Mauricie, des CPE ont déjà pris des mesures dans ce sens. Voici quelques exemples :

Organisation	Lieu	Date	action
CPE Premier pas	La Tuque	Depuis 2007	Garde atypique de soir, de nuit et de fin de semaine; fréquentation régulière de 15 enfants et fréquentation occasionnelle
CPE Carmel la sauterelle	Notre-Damedu-Mont-Carmel	Janvier 2010	Nouvelle installation de 52 places (dont 10 poupons)
CPE La maison du Pipandor	Shawinigan	Depuis octobre 2007	Garde atypique de soir (jusqu'à 0h30); moyenne de 10 enfants/soir, dont 4 à 5 poupons; utilisation régulière et ponctuelle (mais avec contrat) Service de garde à la demi-journée pour les enfants référés et les enfants extérieurs au CPE (préparation à la maternelle)
CPE La tourelle de l'énergie	Shawinigan	2006	Garde en milieu d'études (26 places)
CPE Les petits collégiens	Trois-Rivières	2009	Agrandissement et autres aménagements avec 21 places (dont 5 poupons) supplémentaires, prioritaires

			pour les parents étudiants
CPE La culbute	Trois-Rivières	Depuis 1972	Garde en milieu de travail et d'études (80 places, dont 9 poupons)

Source : Sandy Torres, « conciliation travail-famille-études, un portrait de la situation en Mauricie, CRE de la Mauricie, décembre 2009, p.31.

Besoin : Les parents étudiants ont besoin que les CPE dans le campus puissent réserver une partie des places aux enfants des parents étudiants. Ils ont également besoin d'un service de garde à horaire atypique et donc adapté donnant la priorité aux enfants des parents étudiants sans exclure les poupons. Ce service de garde adapté pourrait être une initiative de l'UQAM ou du milieu étudiant ou les deux en partenariat. Il pourrait prendre la forme de halte-garderie.

7. Aide financière et aide financière d'urgence :

Les parents étudiants vivent une grande précarité financière. Ils et elles connaissent l'endettement et la pauvreté durant leur parcours scolaire comme en témoigne la MÉMÉQ (Mères Étudiantes et Ménages Étudiants du Québec) : « Nous avons vu des sondages sur les parents étudiants où les trois quarts des répondants disaient vivre sous le seuil de la pauvreté. Nous avons vu des mères ayant un revenu inférieur au seuil de la pauvreté établi pour une personne seule, soit 10 800 \$ par an. Nous avons vu des cas où des parents recevaient moins d'argent que des gens vivant seuls... » (L'ASSÉ, 2007, p.3)

Les difficultés financières des parents étudiants sont de nature à remettre en question le principe de l'accessibilité valorisé par l'UQAM. Or, selon un mémoire présenté par un collectif, « l'accès à une bonne éducation ou à une formation qualifiante est très difficile, particulièrement pour les personnes qui doivent en même temps assumer des responsabilités familiales, entre autres parce que le programme de prêts et bourses est peu adapté à leurs besoins spécifiques. Ceci est particulièrement vrai pour les responsables de famille monoparentale alors que l'aide financière aux études qui leur est accordée ne suffit pas à couvrir les frais de garde et de subsistance. » (Mémoire collectif, 2004, p.5). L'étude de l'IREF sur les parents étudiants montre

que les mères-étudiantes et les parents étudiants vivants seul-es figurent parmi les catégories d'étudiantEs les plus vulnérables. (Corbeil, Descarries, Guernier et Gariépy, 2011, p.42-43).

Au niveau de l'université maintenant, « l'Université du Québec à Montréal veut s'assurer que les candidats aux études de 1er, 2e ou 3e cycle universitaire aient le soutien financier nécessaire pour entreprendre leur formation à l'UQAM et la mener à terme. » (UQAM, 2009-2010, p.3). L'objectif est louable, mais la situation des parents étudiants se présente autrement. La Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'UQAM, quant à elle, précise que « l'ensemble des unités et des services de l'Université consent des efforts pour leur fournir des ressources financières afin de favoriser la poursuite de leurs études à temps complet ». Il s'agit précisément ici des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs à temps complet.

Les parents étudiants qui, quant à eux, suivent les cours à temps partiel (41%) n'ont pas accès à la majorité des bourses accordées seulement aux étudiants à temps plein. La Fondation de l'UQAM offre, dès l'admission, un bon nombre de bourses d'un montant de 2000 dollars. Cependant, « Celles-ci sont octroyées aux étudiants admis pour la première fois au trimestre d'automne à un programme de baccalauréat à temps complet à l'UQAM, et qui ont une excellente cote de rendement (cote R) au collégial. Il n'y a aucun formulaire à remplir : tout candidat qui soumet sa demande d'admission à un programme de baccalauréat à temps complet avant la date limite d'admission et qui répond aux exigences est automatiquement retenu. » (UQAM, 2009-2010, p.4).

Le Fonds à l'accessibilité et à la réussite des études (programme FARE) compte des bourses d'une valeur de 5 000 \$ à la maîtrise et de 6 000 \$ au doctorat. Il est géré par la Fondation, et « dédié spécifiquement aux cycles supérieurs. » (UQAM, 2009-2010, p.4). Or l'accessibilité et la réussite concernent également les étudiantes et étudiants du premier cycle y compris les parents étudiants qui doivent assumer, en plus des obligations scolaires, leurs responsabilités parentales.

Les parents étudiants n'ont pas un accès simplifié à l'aide financière d'urgence dont ils ont besoin. Les critères imposés pour l'octroi d'une telle aide s'avèrent difficilement surmontables. Il existe à l'UQAM une autre forme de soutien financier sous forme de « programme de subvention études-travail », Ce programme a pour objectif de « favoriser la poursuite des

études en permettant à des étudiants ayant besoin de ressources financières supplémentaires d'obtenir un emploi à temps partiel sur le campus durant l'année scolaire. » (UQAM, p.16). Là encore, ce sont uniquement les étudiants inscrits à temps complet qui y ont droit.

Face à la précarité de nombreux parents étudiants, Geneviève Gariépy et Geneviève Guernier suggèrent que « Les institutions devront aussi mieux prendre en considération les besoins économiques d'étudiant-e-s pouvant venir de milieux plus ou moins favorisés et voir à fournir une aide financière ou matérielle plus significative aux parents-étudiants. » (Gariépy et Guernier, 2007, p.38-39)

Besoin : Les parents étudiants ont besoin d'un accès aux bourses d'études en tant qu'étudiants à plein temps; de la création de nouvelles bourses adaptées à leur situation (bourse pour monoparentale, bourse pour couple aux études, bourse pour parents étudiants nouveaux arrivants) et que l'accès à l'aide financière d'urgence soit facilité.

8. Résidences :

Notre université dispose de résidences universitaires conçues pour une population estudiantine « traditionnelle » : étudiant-e seul-e sans enfant et prioritairement inscrit-e à temps plein.

Statut du locataire : Le locataire doit avoir le statut d'étudiant régulier inscrit à temps complet ou à temps partiel dans un des programmes d'enseignement ou de recherche (incluant les programmes conjoints); il autorise le Secrétariat des résidences à en faire la vérification auprès du registrariat de l'Université. Cependant, les étudiants réguliers inscrits à temps complet auront priorité sur les étudiants réguliers inscrits à temps partiel. (article 1 du Règlement de l'immeuble – annexe au bail)

L'article 9 dudit règlement, quant à lui, mentionne que « la dimension des lieux loués ne permet pas l'usage de ces lieux par plus d'un occupant. » Il s'agit ici de la location d'une chambre.

Ce profil n'est pas celui des parents étudiants. Ces derniers n'ont donc aucune chance d'accéder aux résidences universitaires. Par conséquent, ils ne peuvent profiter de la proximité de leur lieu de formation et réduire ainsi les frais de transport et surtout la perte de temps consacré aux déplacements.

Ce manque de ressources universitaires en logement familial pousse les parents étudiants à louer loin du campus (le prix des loyers au centre ville est exorbitant pour les étudiants,

spécialement les parents étudiants). Il s'agit de 40% des mères et de 45% des pères (Gariépy et Guernier, 2007, p.27). Environ 20 % des mères et 17 % des pères effectuent un trajet d'une heure ou plus entre leur résidence et le campus. Il faut ajouter à ces chiffres le temps de déplacement consacré aux déplacements des enfants à la garderie ou à l'école.

Ailleurs, des expériences ont été réalisées par le milieu universitaire ou communautaire. En effet, l'université de Toronto a mis sur pied une « Maison de la famille » destinée aux parents étudiants. Les appartements sont réservés aux familles dont l'un des parents étudie à l'université. À la Maison de la famille, il y a divers services et activités conçues pour les familles.

Family Housing (Université de Toronto)

Housing for students and their families is available at both the St. George and UTM campuses.



St. George Student Family Housing

35 Charles St. W.

Tel. 416.978.8049

family.housing@utoronto.ca

www.studentfamilyhousing.utoronto.ca

Cost range: \$644 - \$1,056/mth

no meal plan

- Unfurnished private bachelor, 1- and 2-bedroom apartments
- Month-to-month rental
- Available to full-time undergrad, graduate, Transitional Year Programme, post-doctoral and post-graduate medical students
- Priority given to those residing with their dependent children and for childless couples in a permanent relationship
- On-site child care centre with subsidized space for parents and their children (age five years and under) to meet and socialize

- Children's playground
- Rooftop garden
- Free Store, where residents can pick up donated used goods, including household items, clothing, toys and books
- Recreation and activity rooms
- Extensive recreational and educational programming available for both adults and children, such as resource fairs, an annual garden party, Earth Hour, yoga and dance classes, field trips, and much more
- On the east side of campus, steps to Yonge Street

For a summary of the St. George campus residence's amenities, check out our [residence comparison chart](#) [UTM Student Family Housing](#)

- 84 two-bedroom unfurnished apartments, suitable for two children
- Modern, well-kept townhouse complex.
- Priority is given to families
- One wheelchair accessible apartment is available
- Applications are available online



Besoin : Une partie des parents étudiants a besoin de logements abordables sur le campus ou à proximité conçus pour les familles. C'est le cas par exemple des mères monoparentales à faible

revenu, des nouveaux arrivants, des parents étudiants venant d'autres régions du Québec. L'UQAM pourrait réserver une partie des résidences universitaires à cette population. Elle pourrait également envisager de mettre sur pied une maison de la famille à l'instar de l'université de Toronto ou de s'associer avec un Groupe de Ressources Techniques (GRT) du quartier ou l'Office municipal d'habitation qui œuvrent dans le secteur des logements sociaux.

9. Services aux parents étudiants :

Ayant des caractéristiques et des besoins spécifiques, les parents étudiants ne bénéficient pas encore de l'attention de l'administration de l'UQAM pour accéder à des services spécifiques dont ils ont tant besoin. Dans le mémoire de la CRÉPUQ, on peut lire : « *.....si d'autres groupes d'étudiants, tels les étudiants étrangers ou les étudiants en situation de handicap, par exemple, ont accès à des services spécifiques sur campus, il n'en est pas toujours de même pour les étudiants-parents* » (Mémoire CRÉPUQ, p.22)

Dans leur rapport déjà cité, Delphine Larivière et Marianne Lepage font la même constatation. Cela pourrait s'expliquer, selon elles, « par la tendance du personnel universitaire à percevoir les étudiantes et les étudiants comme étant plus responsables et organisés que les plus jeunes. » (Larivière et Lepage, p.101). Les auteurs notent que des programmes dédiés aux parents étudiants du niveau collégial existent alors que de tels services d'encadrement sont absents dans les universités sondées.

À la suite des groupes focus organisés par le CSPE, il apparaît que les parents étudiants de l'UQAM rencontrent un certain nombre de difficultés qui ont un impact sur leur niveau de persévérance : le manque de temps et parfois d'énergie en raison des obligations parentales, scolaires et parfois professionnelles; le stress dû à l'articulation entre les devoirs parentaux et les études elles mêmes; le faible sentiment d'intégration à la vie sociale dans le campus conçue surtout pour les plus jeunes n'ayant pas d'enfants; le manque de lieu de socialisation et d'entraide; le manque d'un service d'accueil doté de moyens conséquents.

Le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM constitue, sur ce chapitre, une heureuse initiative à laquelle les parents étudiants s'identifient spontanément. Cependant l'organisme en question est de fraîche date et fonctionne jusqu'à maintenant sur une base bénévole faute de moyens financiers conséquents. L'accessibilité aux études passe aussi par l'offre de service aux parents étudiants spécifiquement. L'Université de Concordia a déjà établi

des services destinés aux parents étudiants. Il en est de même de l'UDM, de l'Université de Laval et possiblement d'autres établissements.

Il serait fortement souhaitable de bonifier, soit par des mesures fiscales, soit par des programmes de prêts-bourses supplémentaires, la somme d'argent que peut recevoir un étudiant-parent dans le besoin – particulièrement les jeunes femmes monoparentales. De façon plus pratique, il serait souhaitable d'augmenter les exemptions pour le nombre d'enfants à charge; d'ignorer le montant de la pension alimentaire dans le calcul de l'aide financière aux études ou d'augmenter ladite exemption qui n'est que de 1 200 \$ et, finalement, de bonifier le montant pour les frais de garde au calcul de l'aide financière.

Besoin : Les parents étudiants ont besoin de la présence d'un service d'accueil pour les informer de leurs « droits et obligations » et des ressources et activités sur le campus; d'un lieu d'échange et d'entraide à la hauteur de leur importance croissante; de plus d'activités autour de la famille; d'un soutien psychologique surtout pour les nouvelles mamans et les nouveaux papas ainsi que pour les nouveaux arrivants; etc. Dans ce domaine, il peut y avoir un partenariat entre les Services à la vie étudiante et le CSPE-UQAM (logistique, ressource humaine permanente, organisation d'événements comme les fêtes des mères et des pères).

10. Aménagement physique :

Les lieux physiques de l'UQAM ne sont pas pourvus d'équipements adaptés à la présence d'enfants, par exemple : tables à langer dans les toilettes, salle d'allaitement, local d'étude ou d'informatique où les enfants sont admis, entre autres.

Besoin : Que l'UQAM se dote d'équipements adaptés à la présence d'enfants et que l'aménagement des lieux physique soit sécuritaire pour lesdits enfants.

Conclusion :

La configuration actuelle de la vie économique et sociale veut que la catégorie « parents étudiants » continuera à croître. Cependant, il s'agit d'une croissance problématique vu les obstacles systémiques mentionnés. Pour répondre à son objectif le plus prioritaire, celui de l'**accessibilité**, l'UQAM est amenée à prendre des initiatives et des mesures dont une politique familiale et ce afin de répondre aux nouveaux défis lancés par la diversité des populations

« spécifiques » dont les parents étudiants et par la diversité des besoins au sein de l'université. Le mémoire du CRÉPUQ souligne que « la participation et la coordination d'un nombre croissant d'instances engagées dans l'accessibilité et la réussite de toutes les populations étudiantes restent à déployer » (Mémoire CRÉPUQ, p.9). Pour Danielle Pageau, la réussite est une responsabilité partagée entre l'étudiant-e, l'université et la société. Cependant, « rares sont les conditions qui semblent dépendre uniquement des étudiant-e-s. L'Université a certainement elle aussi un rôle à jouer dans la réussite des étudiant-e-s. » (Pageau, Université du Québec, 2001, p.2). Pour que les conditions de réussite soient réunies, il faut, selon Mme Pageau, que les responsabilités soient portées et partagées. Nous considérons que l'UQAM devrait assumer toute sa responsabilité envers les parents étudiants qui ont choisi d'acquérir leur formation en son sein.

BIBLIOGRAPHIE

1. Delphine Larivière et Marianne Lepage, « *Choisir d'être parent étudiant. Portrait de la réalité des parents étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires.* » Université Laval. Avril 2010.
2. Geneviève Garpiépy et Geneviève Guernier, « *Connaître les parents-étudiants de l'UQAM. Réalités, besoins et ressources* », rapport de recherche, première partie. IREF-UQAM, février 2007.
3. IREF, « *Étude sur la conciliation études-famille* » réalisée en 2007 disponible au www.vie-etudiante.uqam.ca/info/Documents/etudesfamille/Rapport-parents-etudiants-premiere-partie.pdf
4. Danielle Pageau et Johanne Bujold, « Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras », (en ligne : [http : www.uquebec.ca/dreri/icope/.](http://www.uquebec.ca/dreri/icope/))
5. CRÉPUQ, « L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion », Mémoire, janvier 2010.
6. Ville de Montréal, « Cadre de référence de la Politique familiale de la Ville de Montréal « Montréal, ville de familles » », 9 mai 2007.
7. Avis du milieu associatif montréalais des personnes handicapées dans le dossier de la politique familiale municipale, « *Montréal ville accessible à toutes les familles !* » 12 novembre 2007.

8. Hélène Belleau, « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », revue *Enfances, Familles, Générations*, Numéro 1, automne 2004.
9. *Bébés et employeurs*, « Comment réconcilier travail et vie de famille » – Canada, Finlande, Royaume-Uni et Suède, Volume 4, OCDE, 2005 in « *La politique familiale du Québec: où en sommes-nous?* » Budget 2009, Finances Québec.
10. Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, « *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille* », 2004.
11. Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, « *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* », 2006, en ligne : <<http://www.scf.gouv.qc.ca>.
12. Sylvie Bonin, « Le projet ICOPE : prise de vue récente sur la conciliation études-travail-famille », novembre 2007, http://www.uquebec.ca/capres/fichiers/art_UQ-nov-07.shtml
13. Conseil du statut de la femme, « Étudiante et mère : un double défi — Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes, Août 2004.
14. Valérie Boivert, « Le retour aux études pour une maman de 29 ans », 2010.
15. Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, « Guide d'animation conciliation », http://www.femmesautravail.qc.ca/docs/Guide2_animation_concil.pdf.
16. Catherine Martel, « témoignage », 2010.
17. Université du Québec, « Mémoire adressé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. »
18. L'ASSÉ, « La situation socio-économique des parents aux études », Recherche du comité femmes, septembre 2007.
19. Mémoire collectif : « Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale : une réflexion nécessaire pour la société québécoise, Mémoire présenté par Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), La Fédération des femmes du Québec (FFQ), La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), Le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR), 2004.
20. Diane-Gabrielle Tremblay et Monique K. De Sève, « La conciliation emploi-famille et le temps de travail : analyse de cas dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, Télé-Université, Université du Québec, 2002.

21. Sandy Torres, « Conciliation travail-famille-études, un portrait de la situation en Mauricie, CRE de la Mauricie, décembre 2009.
22. Université du Québec à Montréal, « Donnez-vous les moyens de réussir. Le soutien financier au cours des études à l'UQAM », 2009-2010.
23. Christine Corbeil, Francine Descarries, Geneviève Guernier et Geneviève Guariépy, « Parents-étudiants de l'UQAM, réalités, besoins et ressources, IREF, janvier 2011.
24. Danielle Pageau, Les conditions de réussite au baccalauréat. Analyse des enquêtes ICOPE, Université du Québec-ACFAS, 2001.

NOS DEMANDES :

À ce stade du processus (organisationnel), le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM formule trois demandes :

- 1. Qu'un comité de travail soit mis sur pied au sein de la Commission des études pour évaluer les besoins des parents étudiants de l'UQAM et émettre des recommandations dans le but d'établir une politique familiale à l'université;**
- 2. Que le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM soit associé à toute la démarche en étant membre dudit comité;**
- 3. Que le « Services à la vie étudiante » nous apporte son aide et son soutien dans ce projet.**

MANDAT DU CHARGÉ DE PROJET :

Le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM a engagé M. Lahssen Abbassi à titre de chargé de projet. Son mandat est le suivant :

- Effectuer des recherches sur la situation des parents étudiants à l'UQAM et sur les politiques familiales au Québec et ailleurs;
- Organiser des ateliers de sensibilisation;
- Animer le comité de travail sur les besoins des parents étudiants;
- Représenter le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM auprès des autorités de l'UQAM sur le dossier de politique familiale.

MISSION ET OBJECTIFS DU CSPE-UQAM :

La mission du Comité de soutien aux parents étudiants de l'université du Québec à Montréal (CSPE-UQAM) est de mettre en œuvre divers projets permettant d'offrir des services pouvant faciliter la conciliation études-famille et pouvant améliorer la condition socio-économique des parents étudiants de l'UQAM. Le Comité offre aux parents et futurs parents étudiants un lieu de rencontre et d'échange afin de développer l'entraide et la solidarité entre les membres de cette clientèle étudiante. Finalement, il travaille à favoriser la visibilité et la reconnaissance des parents étudiants et faire connaître leur situation particulière auprès de la population uqamienne et des différentes instances de l'Université.

Le Comité compte plus de 560 membres qui sont tous parents étudiants, et près d'une quarantaine de bénévoles inscritEs qui s'impliquent régulièrement ou ponctuellement. Tous nos membres sont invités à apporter leurs idées et à s'impliquer dans le comité selon les disponibilités de chacunE.

COMITÉ DE TRAVAIL :

Il est composé de cinq membres :

1. Julie Noel, coordonnatrice du CSPE-UQAM, étudiante en histoire
2. Ginette Labonté, étudiante en droit
3. kim Dextrase, étudiante en comptabilité
4. Martin Dion, étudiant
5. Mercy Cuenca Diaz, étudiante en développement de carrière (éducation)
6. Lahssen Abbassi, chargé de projet

Le comité de travail a pour mandat d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'amener les autorités de l'UQAM à mettre sur pied une politique familiale. Il a pour tâches de :

- Représenter le CSPE-UQAM
- Bonifier le plan d'action
- Identifier les instances et les personnes ressources de l'UQAM
- Aider à la recherche
- Aider à la promotion
- Participer aux kiosques d'information et à l'organisation de la conférence et de la conférence de presse